

Rapport annuel **2024**



CONSEILS
DE QUARTIER

Jésuites



Rapport annuel 2024
Conseil de quartier des Jésuites

Avril 2025

Table des matières

MOT DU PRÉSIDENT	3
INTRODUCTION	4
1. LE CONSEIL DE QUARTIER DES JÉSUITES	4
1.1 Limites du quartier	4
1.2 Composition du conseil d'administration	6
1.3 Fonctionnement du conseil de quartier	7
1.4 Conseillers municipaux	7
2. Demande d'avis et présentation	7
2.1 Projet de modification réglementaire relative au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) spécifique à l'arrondissement de Charlesbourg	7
2.2 Présentation du plan de mise en œuvre de la vision de l'habitation	8
3. RÉALISATIONS	8
3.1 Participation à un comité de travail relatif aux terres des Sœurs de la Charité	8
3.2 Participation à la Table de concertation vélo des conseils de quartier	8
3.3 Consultation publique en lien avec le site des Galeries Charlesbourg	8
3.4 Groupe de discussion sur les orientations du Patro de Charlesbourg	8
3.5 Dossiers liés au transport et à la sécurité routière	9
3.5.1 Programme de soutien à la mobilisation	9
3.5.2 Sensibilisation de la Ville à des problématiques particulières	9
3.5.2.1 10 ^e avenue Est face à l'école des Deux-Moulins et à la Polyvalente de Charlesbourg	9
3.5.2.2 Projet de redéveloppement des Galeries de Charlesbourg	10
3.5.2.3 Rédaction d'un mémoire relatif à la stratégie de sécurité routière 2025-2029	10
4. PLAN D'ACTION	10
5. SOMMAIRE FINANCIER	11
Annexe 1 Plan d'action 2023-2026	12
Annexe 2 États financiers 2020	13

MOT DU PRÉSIDENT

Concitoyens et concitoyennes du quartier des Jésuites de Charlesbourg,

En 2024, les 7 administrateurs et administratrices ont convié de structurer leurs interventions et actions autour des 4 grandes sphères de notre plan d'action 2022-2025 pour notre beau quartier des Jésuites et de Charlesbourg :

- I. Contribuer à la qualité de vie du quartier ;
- II. Soutenir la vie communautaire dans le quartier ;
- III. Mettre en valeur l'entrepreneuriat local ;
- IV. Stimuler la participation citoyenne.

Le retour du quartier sur le trajet du futur tramway, l'arrivée du service Àvélo dans le quartier des Jésuites, la mobilisation des commerçants locaux, ainsi que l'annonce officielle de la connexion de la piste cyclable du boulevard Loiret à celle de la rue Chamonix pour assurer un axe sécuritaire cyclable nord-sud au cœur du quartier sont des initiatives saluées. Nous espérons que les ressources et investissements de la ville de Québec seront au rendez-vous, dans les prochaines années, pour le rattrapage du développement de Charlesbourg, la principale porte d'entrée du nord de la ville.

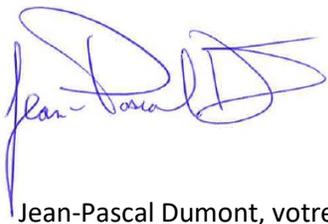
Je tiens à remercier monsieur Ernesto Salvador Cobos, conseiller en consultation publique à la Ville de Québec, pour son aide, sa disponibilité, sa rigueur et sa collaboration continue ainsi que madame Lydia Duranleau, secrétaire de soutien, pour leur excellent travail. Par ailleurs, je remercie sincèrement les administrateurs et administratrices du conseil d'administration : Michel-Marie, David, Catherine, Sylviane, Pierre-Luc et Geneviève pour leur engagement et leur collégialité.

En terminant, je salue le travail de madame Marie-Pierre Boucher et de monsieur Claude Lavoie qui ont siégé sur le conseil de quartier à titre d'élu.e.s de l'arrondissement. Leur écoute, leur collaboration, leur transparence et leur proactivité à trouver des solutions ont été et sont toujours des éléments essentiels au bon fonctionnement du conseil de quartier ainsi qu'un levier pour entreprendre des actions et accroître leur portée.

Les administrateurs et administratrices de votre conseil de quartier continueront de mettre au cœur de leurs actions et décisions le développement durable et socioéconomique de notre quartier, et ce, pour améliorer la qualité de vie de toutes les générations qui en forment sa collectivité.

Finalement, à tous les citoyens et citoyennes qui se sont joints à nous lors des assemblées publiques, merci de votre présence et mobilisation, vous êtes un rouage essentiel du conseil de quartier.

« La ville est comme un puzzle géant où chaque quartier est une pièce à part entière. » – Haruki Murakami

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jean-Pascal Dumont', written over a faint blue grid background.

Jean-Pascal Dumont, votre Président du Conseil de quartier des Jésuites

INTRODUCTION

Le présent document rend compte des principales préoccupations, activités, et réalisations du Conseil d'administration (C.A.) du conseil de quartier des Jésuites durant l'année 2024. Plusieurs des éléments décrits dans ce rapport annuel sont en lien avec le plan d'action du C.A. D'autres sont plutôt liés à la conjoncture et aux orientations que la Ville a adoptées. Le rapport annuel présente également en annexe le plan d'action 2023-2026 qui guide les gestes du C.A.

1. LE CONSEIL DE QUARTIER DES JÉSUITES

Un conseil de quartier (CQ) est une instance de consultation officielle inscrite dans la Charte de la Ville de Québec qui, conséquemment, soutient son fonctionnement. En sont membres toutes les personnes majeures résidant dans le quartier, ainsi que celles représentant un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire situé dans le quartier. Pour les citoyens représentés, le CQ s'avère un moyen de faire valoir leurs opinions concernant leur milieu et leur qualité de vie. Le CQ est également appelé à jouer un rôle de concertation auprès des organismes du milieu. Enfin, il peut prendre des initiatives pour stimuler le développement intégré et viable du quartier.

1.1 Limites du quartier

Le quartier des Jésuites est l'un des six quartiers de l'arrondissement de Charlesbourg. Le quartier est situé à l'intérieur des limites territoriales suivantes :

- Boulevard Jean-Talon, au nord;
- Boulevard Loiret, à l'est;
- Boulevard Henri-Bourassa, à l'ouest;
- L'autoroute Felix-Leclerc, au sud.

Le quartier des Jésuites est l'un des trois quartiers de l'arrondissement de Charlesbourg qui possède un CQ. Il a été mis sur pied en 2006.

1.2 Composition du conseil d'administration

Au cours d'une assemblée générale annuelle, les citoyens membres du CQ sont invités à voter pour les personnes qui se présentent pour occuper les postes disponibles au C.A., lequel devra présider aux activités du CQ durant l'année. Le règlement actuel prévoit que le C.A. d'un conseil de quartier peut compter un nombre total de 11 personnes (les mandats ne viennent pas tous à échéance la même année), soit :

- Quatre hommes et quatre femmes : ces personnes sont élues pour un mandat d'une durée maximale de deux ans.
- Deux postes neutres (hommes ou femmes) : ces personnes sont aussi élues pour un mandat d'une durée maximale de deux ans.
- Une personne nommée par le C.A. pour un mandat de un an.

L'assemblée générale annuelle a lieu en avril. Étaient disponibles pour nomination cette année, deux postes réservés aux hommes, deux postes réservés aux femmes, les deux postes neutres (homme ou femme) ainsi que le poste nommé par le C.A.

Lors de l'assemblée générale annuelle d'avril 2024, trois nouvelles personnes (deux hommes et une femme) ont été élues pour un mandat de deux ans; une de ces personnes (monsieur Jean-François Roy) s'est retirée en cours d'exercice. Après discussions entre les membres nouvellement élus, les fonctions du C.A. ont été réparties de la manière suivante :

- Monsieur Jean-Pascal Dumont, président
- Monsieur David Khayat, vice-président
- Madame Geneviève Khayat, secrétaire
- Madame Sylviane Saint-Louis, trésorière
- Madame Catherine Savoie, administratrice
- Monsieur Michel-Marie Bellemare, administrateur
- Monsieur Pierre-Luc Grenon, administrateur
- Monsieur Jean-François Roy, administrateur (a démissionné en septembre)

Les deux conseillers municipaux dont le district électoral chevauche en partie le territoire du quartier des Jésuites participent aux réunions publiques du C.A. Ces édiles municipaux n'ont toutefois pas de droit de vote lors des délibérations du C.A. Ces personnes sont :

- Madame Marie-Pierre Boucher, district électoral de Louis XIV;
- Monsieur Claude Lavoie, district électoral de Saint-Rodrigue.

Une personne-ressource, monsieur Ernesto Salvador Cobos, conseiller en consultations publiques, est délégué par la Ville pour assurer la coordination et le soutien aux travaux du C.A.

Une seconde personne-ressource, madame Lydia Duranleau, agit comme secrétaire de soutien et rédige les procès-verbaux des rencontres publiques. Les membres du C.A. remercient sincèrement ces personnes pour la qualité de leur contribution.

1.3 Fonctionnement du conseil d'administration

Au cours de l'année 2024, le C.A. a tenu neuf assemblées publiques ordinaires, une assemblée spéciale et l'assemblée générale annuelle. Celles-ci ont habituellement lieu au bureau de l'arrondissement de Charlesbourg (160 de la 76^e Rue Est), généralement le deuxième lundi du mois. Par contre, cette année, la non-disponibilité de la salle du Bureau d'arrondissement, habituellement utilisée pour les rencontres du C.A., a obligé la tenue des rencontres dans d'autres endroits.

L'information concernant les rencontres (lieu, ordre du jour, procès-verbal, calendrier des rencontres) est toujours disponible sur le site Internet de la Ville (Arrondissement Charlesbourg – Conseil de quartier des Jésuites).

Lors des assemblées publiques, le C.A. répond à des consultations sur des projets de politiques ou de règlements proposés par la Ville s'il y a lieu, présente l'état d'avancement des travaux concernant, entre autres, son plan d'action, ou tout autre sujet pouvant améliorer la qualité de vie des citoyens du quartier. Il peut également adopter des résolutions ou des mémoires à déposer à la Ville. Ces documents doivent être approuvés par une majorité des membres du C.A. Les votes des membres lors des rencontres sont toujours pris à main levée.

1.4 Conseillers municipaux

La participation des conseillers municipaux aux rencontres du CQ vise à favoriser la diffusion de l'information concernant aussi bien les projets, en cours ou à venir, que les services offerts par la Ville. Les échanges auxquels ces interventions donnent lieu doivent permettre d'apporter les éclaircissements nécessaires liés aux préoccupations exprimées par les citoyens.

2. Demande d'avis et présentation

En 2024, la Ville a consulté le C.A. sur une proposition de modification réglementaire.

2.1 Projet de modification réglementaire relative au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) spécifique à l'arrondissement de Charlesbourg

Un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) permet, entre autres, d'évaluer un projet d'habitation ou d'aménagement selon des critères de qualité qui s'additionnent aux normes d'urbanisme (implantation, hauteur, etc.) spécifiées dans une grille de zonage.

Afin d'accélérer la mise en chantier de logements, la Ville souhaite réduire le temps de délivrance des permis. La modification réglementaire proposée vise à abroger la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) spécifiques à l'arrondissement de Charlesbourg afin de réduire les délais d'analyse par la Ville. Les PIIA applicables à l'ensemble des arrondissements continuent de s'appliquer.

Après discussions, les administrateurs du C.A. ont recommandé à l'unanimité au Conseil d'arrondissement de Charlesbourg d'adopter le projet de Règlement proposé.

2.2 Présentation du plan de mise en œuvre de la vision de l'habitation

La conseillère municipale a présenté les faits saillants et les données du marché locatif de la Ville de Québec ainsi que du contexte ayant mené à l'adoption de ce plan d'action. Celui-ci sera actualisé tous les trois ans.

Cinq objectifs, se déclinant en vingt actions structurantes, sont visés par ce plan :

1. Accélérer la construction de logements pour tous les types de ménage;
2. Créer des milieux de vie inclusifs, durables et résilients face aux changements climatiques;
3. Faciliter la réalisation de nouveaux projets de logements sociaux et abordables;
4. Consolider le parc de logements existants;
5. Exercer un leadership mobilisateur en habitation.

3. RÉALISATIONS

En plus de s'être prononcés sur projets déposés par la Ville, les membres du C.A. ont initié certaines activités et participé à d'autres. En voici une brève description.

3.1 Mobilisation citoyenne

Au printemps 2024, le conseil de quartier a organisé un concours pour favoriser la mobilisation citoyenne et améliorer la propreté du quartier. Les citoyens et citoyennes et familles étaient invités à prendre des photos d'une rue qu'ils nettoyaient et à la transmettre au conseil de quartier pour faire des publications via ses médias sociaux. Les prix pour les gagnants étaient des certificats cadeaux dans des commerces du quartier.

3.2 Participation

3.2.1 à un comité de travail relatif aux terres des Sœurs de la Charité

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, responsable de déterminer la vocation des terres des Sœurs de la Charité, a mis sur pied un comité de travail réunissant les organismes ayant déjà manifesté un intérêt particulier pour ce projet afin de connaître leurs attentes. Un représentant du CQ des Jésuites siège à ce comité.

3.2.2 Participation à la Table de concertation vélo des conseils de quartier

Un représentant du conseil d'administration siège à ce comité.

3.3 Consultation publique en lien avec le projet de redéveloppement du site des Galeries Charlesbourg

Une représentante du C.A. a participé à cette présentation.

3.4 Groupe de discussion sur les orientations stratégiques du Patro de Charlesbourg

Le Patro de Charlesbourg a interpellé des citoyens afin de faire partie d'un groupe de discussion visant à améliorer leurs orientations stratégiques. Une représentante du C.A. a participé aux discussions de ce groupe.

3.5 Dossiers liés à la mobilité et à la sécurité routière

3.5.1 Programme de soutien à la mobilisation

Dans le cadre de sa Stratégie sur la sécurité routière 2020-2021, la Ville a mis de l'avant un programme d'aide visant à soutenir un CQ ainsi qu'un Conseil d'établissement ou un Comité de parents d'une école qui souhaiterait réaliser un projet de sensibilisation ou de mobilisation des citoyens en matière de sécurité routière. Le montant de la subvention pouvant être attribué à chaque organisme demandeur est de 3 000 \$ par projet, par an. Les organismes admissibles peuvent mettre leurs budgets en commun pour présenter un projet de plus grande ampleur.

Depuis la mise en place de ce programme, le C.A. a soutenu financièrement le projet du Conseil d'établissement de l'école Guillaume-Mathieu (1 an) et celui du Conseil d'établissement de l'École des Deux-Moulins (4 ans).

Cette année le C.A. a déposé à la Ville une demande de 3 000 \$. Une somme de 1 500 \$ pour appuyer la 5^e année du projet de l'école des Deux-Moulins. L'autre partie de 1 500\$ a été investie pour continuer le projet d'impression et de distribution de pancartes visant à sensibiliser les conducteurs de véhicules automobiles à diminuer la vitesse de circulation dans les rues du quartier. La demande de citoyens souhaitant installer ces pancartes devant leur résidence est très forte. Cette année, environ 115 pancartes ont été distribuées. Le C.A. a déposé une demande à la Ville pour l'impression de pancartes additionnelles pour l'an prochain. Le C.A. a aussi géolocalisé les adresses où les affiches ont été installées, de façon à vérifier leur distribution sur le territoire et afin de faciliter leur récupération.

3.5.2 Sensibilisation de la Ville à des problématiques particulières

En cours d'exercice, les membres du C.A. peuvent constater, par eux-mêmes ou par des commentaires des résidents, des situations comportant certains risques pour la sécurité. Ces situations sont alors rapportées à la Ville par une résolution adoptée en rencontre publique. Des résolutions ont été votées en ce sens.

3.5.2.1 10^e avenue Est face à l'école des Deux-Moulins et à la Polyvalente de Charlesbourg

Le C.A. avait déjà demandé à la Ville d'évaluer l'importance de la circulation autour de ces zones scolaires, ayant remarqué que des véhicules circulent encore trop vite. À cela s'ajoute maintenant un projet de construction de 150 logements sur le boulevard Louis-XIV, à proximité de la 10^e avenue Est, et un projet d'ajout de 12 classes modulaires (environ 300 élèves) à l'école du Parc-Orléans.

N'ayant pas encore obtenu de réponse satisfaisante suite à sa première résolution, le C.A. a demandé à la Ville, par résolution additionnelle, de réaliser une analyse de la fluidité et de la sécurité routière aux abords de la Polyvalente et de l'école des Deux-Moulins sur la 10^e avenue Est et, si une telle étude existe, de la rendre disponible.

3.5.2.2 Projet de redéveloppement des Galeries Charlesbourg

Ce projet prévoit la construction de 1 500 logements (2 250 véhicules). Le C.A. considère que cet ajout sera problématique compte tenu du grand achalandage automobile et de la congestion routière déjà présente dans le secteur. Pour cette raison, le C.A. demande à la Ville, par résolution, quelles sont les mesures d'atténuation prises pour minimiser les impacts de la circulation automobile du secteur, l'impact des déplacements pour les résidents en périphérie du projet et l'accès à l'autoroute 40 (dans les 2 directions). Il est aussi demandé à la Ville si une coordination est prévue avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Il est également demandé à la Ville de mentionner au promoteur que le conseil de quartier aurait souhaité que la quantité de stationnements soit réduite afin de favoriser le transport en commun et les déplacements actifs.

3.5.2.3 Rédaction d'un mémoire dans le cadre de la consultation sur la stratégie de la sécurité routière 2025-2029

Les conseils de quartier ont été sollicités pour partager leurs opinions sur trois sujets : le partage de la route, la perte des capacités perceptives et la mobilité autour des écoles.

Voici quelques points ressortant du mémoire du CQ des jésuites :

- En lien avec le partage de la route, tous les modes de transport sont en compétition pour l'espace qui est restreint. Il y a un questionnement en lien avec la formation qui n'est pas obligatoire pour tous les modes de transports (p. ex., marche vs auto). Il y a des aménagements propres aux différents modes de transports, mais les intersections représentent des points de conflits. Les solutions proposées se basent sur l'éducation de base en lien avec tous les modes de transports puis, du côté de la Ville, l'adoption de politique qui permet l'ajout de bons aménagements aux bons endroits.
- En lien avec la perte des capacités perceptives, le mono-usage observé dans un grand quartier résidentiel crée divers conflits et problématiques.
- Finalement, en lien avec la mobilité autour des écoles, les enjeux varient en fonction du type d'école (primaire vs secondaire) et du contexte. Il n'y a pas de solution applicable pour

toutes les écoles. La solution consisterait donc à faire un diagnostic en fonction du contexte et à faire les aménagements adaptés à celui-ci.

3.5.2.3 Connexion de la piste cyclable du boulevard Loiret à la rue Chamonix et amélioration sur le boulevard Louis-XIV

Deux dossiers ont été suivis assidument par le conseil de quartier. Le premier, le projet de connexion de la piste cyclable du Boulevard Loiret à la rue Chamonix afin de donner accès aux commerces du boulevard Louis-XIV à vélo et pour faciliter et sécuriser les déplacements en vélo sur l'axe nord-sud de Charlesbourg. Le deuxième est l'amélioration de la mobilité sur le boulevard Louis-XIV pour les piétons, les cyclistes, le transport en commun et les automobilistes.

4. PLAN D'ACTION

En 2022, le C.A. a procédé à un renouvellement de son plan d'action pour les trois prochaines années. Il s'est donné quatre grands objectifs qui se déclinent en quelques sous-objectifs et qui ciblent plusieurs mesures et actions. D'autres mesures et actions pourront bien sûr être ajoutées si la situation l'exige. Le plan d'action complet est présenté à l'annexe 1.

5. SOMMAIRE FINANCIER

En 2024, le Conseil de quartier des Jésuites a dépensé 1 687.15 \$ pour ses opérations courantes. Cette somme d'argent a principalement servi à couvrir les frais liés à la rédaction des procès-verbaux des rencontres publiques. Le Conseil de quartier a aussi été partenaire financier du Conseil d'établissement de l'École des Deux-Moulins (1 500 \$) et fait imprimer des pancartes de sensibilisation au respect des limites de vitesse (976 \$). Pour ce faire il a bénéficié d'une subvention de 3 000\$ de la Ville en vertu du programme de soutien à la mobilisation. Par ailleurs, la Ville a accordé au CQ une subvention de 1 280 \$ pour compléter son budget de fonctionnement. Le rapport financier complet est présenté à l'annexe 2.

Annexe 1

Plan d'action 2022-2025

PLAN ACTION 2022-2025		
SPHÈRE 1 : CONTRIBUER À LA QUALITÉ DE VIE DU QUARTIER DES JÉSUITES		
OBJECTIFS	MESURES	ACTIONS
1.1 Harmoniser le partage de la voie publique afin de favoriser la sécurité des piétons, cyclistes et automobilistes	Appuyer les initiatives favorisant le respect des limites de vitesse par les automobilistes, une signalisation routière claire et visible, et adaptée à toutes les catégories d'âges, un éclairage adéquat des rues et l'aménagement de trottoirs.	Identifier des secteurs problématiques où la signalisation peut être améliorée selon des enjeux de sécurité et soumettre des propositions de changement Faire le suivi de ces demandes de changement concernant l'adaptation de la signalisation
1.2 Améliorer la sécurité dans les zones scolaires du quartier	Appuyer les initiatives des écoles du quartier pour améliorer la sécurité des corridors scolaires et de l'environnement immédiat des écoles primaires, secondaires et collégiales, ou pour sensibiliser les enfants à la sécurité.	Appui financier et appui des initiatives.
1.3 Faciliter la mobilité durable et active des citoyens.nes.	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les initiatives pour augmenter le nombre de pistes cyclables dans le quartier; - Soutenir la mise à niveau des trottoirs pour la sécurité des piétons et le déplacement des familles et personnes à mobilité réduite; - Supporter l'accélération de l'implantation du service du RTC ÀVélo dans le quartier. 	Interventions auprès des conseillers municipaux pour que le plan d'implantation rejoigne les quartiers de Charlesbourg le plus rapidement possible.

1.4 Bonifier la canopée urbaine et la qualité des espaces verts	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les initiatives de verdissement : plantation d'arbres et embellissement avec bacs à fleurs et aménagements comestibles; - Améliorer et augmenter le mobilier urbain dans les espaces verts du quartier. 	Faire le suivi des actions de la Ville en matière de gestion des espaces verts non exploités/aménagés du quartier
SPHÈRE 2 : SOUTENIR LA VIE COMMUNAUTAIRE DANS LE QUARTIER		
2.1 Stimuler la qualité de vie de quartier et le maillage intergénérationnel	Supporter les initiatives des organismes communautaires et des citoyens.e.s en ce sens.	
2.2 Solidifier les liens entre les organismes de Charlesbourg, le conseil de quartier et l'arrondissement pour favoriser la concertation locale et le tissu social.	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser les réseaux sociaux pour favoriser le partage d'information et la concertation; - Favoriser la présentation des projets des organismes lors des assemblées du conseil de quartier. 	
SPHÈRE 3 : METTRE EN VALEUR L'ENTREPRENEURIAT LOCAL		
3.1 Soutenir l'entrepreneuriat local et une pluralité de commerces de proximité	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer la mise en place d'un regroupement des entreprises de Charlesbourg; - Identifier un leader qui pourrait favoriser ce regroupement et agir comme lien avec le Conseil de quartier et les élus. 	
SPHÈRE 4 : STIMULER LA PARTICIPATION CITOYENNE		
4.1 Amplifier le rayonnement du conseil de quartier	<ul style="list-style-type: none"> - Recruter de nouveaux administrateurs du Conseil de quartier tant que tous les postes n'auront pas été pourvus; - Augmenter la présence des citoyens.nes aux assemblées mensuelles du conseil de quartier; - Alimenter la page FB du Conseil et augmenter sa fréquentation par des invitations ciblées aux organismes communautaires du quartier; 	<p>Augmenter le nombre de publications sur les réseaux sociaux ainsi que les partages</p> <p>Augmenter le nombre de « followers » sur les réseaux sociaux</p> <p>Participer aux activités des autres organismes communautaires dans le quartier (au moins 2)</p>

	- Informer le Journal Metro des orientations stratégiques du Conseil et de son plan d'action 2022-2023.	
4.2 Stimuler les communications par différents canaux entre les citoyens.nes. et le conseil de quartier	- Faire connaître le conseil de quartier; - Relayer les besoins des citoyens concernant l'aménagement des parcs, artères et secteurs commerciaux, et la protection des espaces verts.	
4.3 Écouter les besoins et enjeux des citoyens.nes	- Recueillir les préoccupations des citoyens.nes par le biais de leurs demandes, plaintes et pétitions lorsque ces dernières sont estimées légitimes; - Obtenir périodiquement de la Ville une compilation des demandes et plaintes logées par les citoyens du quartier.	- Effectuer un suivi de chaque demande ou plainte portée à l'attention du conseil de quartier.
4.4 Collaborer avec les autres conseils de quartier sur les enjeux communs	À définir	

Annexe 2

LE CONSEIL DE QUARTIER DES JÉSUITES
ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2024

Bilan		
Au 31 décembre 2024		
	2024	2023
ACTIF		
Encaisse	1 485,57 \$	1 458,93 \$
Total de l'actif	1 485,57 \$	1 458,93 \$
PASSIF		
Montant dédié à la sécurité routière non utilisé	903,56 \$	379,56 \$
Total du passif	903,56 \$	379,56 \$
AVOIR NET	582,01 \$	1 079,37 \$
Total du passif et des actifs nets	1 485,57 \$	1 458,93 \$

États des résultats			
Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024			
		2024	2023
REVENUS			
Subvention: Ville de Québec (fonctionnement)		1 280,00 \$	2 275,00 \$
Subvention: Ville de Québec (Programme de sécurité routière)		3 000,00 \$	3 000,00 \$
Ristourne - Desjardins		1,42 \$	1,02 \$
Total des revenus		4 281,42 \$	5 276,02 \$
DÉPENSES			
Frais de fonctionnement		1 687,15 \$	1 531,91 \$
Projet "Grand ménage"		91,55 \$	-
Projets de l'École des Deux-Moulins (sécurité routière)		1 500,00 \$	1 500,00 \$
Projets pancarte "Ralentissez" (sécurité routière)		976,00 \$	1 120,44 \$
Total des dépenses		4 254,70 \$	4 152,35 \$
BÉNÉFICES		26,72 \$	1 123,67 \$

CORRECTION AU BILAN 2023

Au 31 décembre 2023		
	2023	2022
ACTIF		
Encaisse	1 458,93 \$	335,26 \$
Total de l'actif	1 458,93 \$	335,26 \$
PASSIF		
Montant dédié à la sécurité routière non utilisé	379,56 \$	0,00 \$
Total du passif	379,56 \$	0,00 \$
AVOIR NET	1 079,37 \$	335,26 \$
Total du passif et des actifs nets	1 458,93 \$	335,26 \$